

LIVERDUN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES
(PADD)
2015

DOSSIER APPROBATION
DÉCEMBRE 2015

Agence de Développement du Val de Lorraine
Square Herzog - ZAC Ban la Dame - 54340 Frouard
tel. : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



Le rôle du PADD	3
Le projet de la Ville de Liverdun	5
Les orientations générales de développement	7
Orientation générale n°1	
> Faire émerger une centralité urbaine renouvelée et élargie	7
Orientation générale n°2	
> Programmer une offre en logements diversifiée et adaptée	8
Orientation générale n°3	
> Améliorer l'organisation des déplacements communaux et supra-communaux	13
Orientation générale n°4	
> Maintenir et développer une économie diversifiée	16
Orientation générale n°5	
> Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels	19
Orientation générale n°6	
> Protéger et valoriser le patrimoine environnemental, préserver la santé et le bien être des habitants	22

Le PADD est un document intégré dans les PLU, suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000. Suite aux lois Grenelles 1 et 2 de l'environnement, **il définit les orientations générales des politiques d'aménagements, d'équipements, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.** Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article L.121.1 du Code de l'Urbanisme réunit l'ensemble des principes fondamentaux qui s'imposent aux documents d'urbanisme :

1- L'équilibre entre :

- le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux,
- l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels,
- la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.

2- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier, des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.

3- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Au niveau local, le PLU est donc un instrument transversal qui permet d'agir sur plusieurs de ces thèmes. L'essentiel des orientations du PADD ont trait à l'aménagement de la ville, car il s'agit d'un document d'urbanisme. C'est pourquoi, il intègre les orientations issues des réflexions liées aux déplacements, au logement, au développement durable, à l'environnement ayant un impact urbain et qui concernent l'évolution de l'occupation des sols.

La mise en œuvre des politiques globales liées aux déplacements, aux logements, à l'environnement renvoie à d'autres actions et fait l'objet d'autres documents (Programme Local de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains) qui sont néanmoins compatibles avec le PLU.

LE PROJET DE LA VILLE DE LIVERDUN

Une ville attractive, au coeur d'un site emblématique à forte identité

La ville de Liverdun, inscrite dans la boucle de la Moselle autour de Nancy, bénéficie d'une situation exceptionnelle, associée à un patrimoine architectural, culturel et historique remarquable, reconnu et protégé, comme le présente la charte paysagère. Les paysages de la vallée créent, par ailleurs, des ambiances d'exception. Les richesses environnementales sont nombreuses. L'objectif est de pérenniser ce capital « Paysage et Environnement » qui fait la force de la ville par une politique de préservation et de mise en valeur des paysages urbains et naturels, et de s'appuyer sur cette richesse pour développer davantage l'offre touristique et de loisirs.

Positionnée à cheval entre la vallée de la Moselle et le plateau de Haye, la ville de Liverdun a connu, depuis une cinquantaine d'années, un important développement résidentiel qui s'est matérialisé par de nombreuses extensions urbaines, ayant considérablement élargi le cœur de ville historique, à savoir la cité médiévale et la ville basse.

Depuis quinze ans, la ville a su limiter ses extensions urbaines au profit de la densification du tissu urbain existant. Aujourd'hui, un grand défi l'attend : celui de la reconversion de friches industrielles importantes, localisées en cœur de ville. Ce foncier est une opportunité incroyable pour la ville de Liverdun qui en fait une priorité de son projet de développement pour les quinze prochaines années. L'ambition est de faire émerger une centralité urbaine renouvelée et élargie, participant au renouveau du cœur de ville et à son attractivité. L'objectif est de proposer une offre nouvelle et variée en terme de logements, d'équipements, de commerces et d'activités tertiaires.

Parallèlement à ce projet d'envergure, la ville souhaite répondre dès à présent aux besoins en logements de la population actuelle et future. Différents programmes, en renouvellement urbain, en densification et en extension, garantiront dans les années à venir, une offre en logements équilibrée et adaptée aux parcours résidentiels.

L'ensemble de ses programmes et de ses projets, en lien avec les quartiers existants et liés à une politique d'équipements et de services, ont pour but de renforcer l'attractivité de la ville afin de fixer la population actuelle, d'attirer de nouveaux ménages et d'assurer la cohésion sociale.

La proximité du pôle d'emploi du Bassin de Pompey (Parc Eiffel Energie), et des entreprises présentes à Liverdun, contribueront aussi à renforcer l'attractivité de Liverdun.

La politique des transports et des mobilités douces, très importante pour l'attractivité de la ville de Liverdun, constitue une autre priorité de la commune. Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude afin d'améliorer l'organisation des transports communaux et supra-communaux, et de développer les mobilités douces à différentes échelles.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables décline son ambition par six orientations générales et trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) multi-sites.

Orientation générale n°1

> Faire émerger une centralité urbaine renouvelée et élargie

Orientation générale n°2

> Programmer une offre en logements diversifiée et adaptée

Orientation générale n°3

> Améliorer l'organisation des déplacements communaux et supra-communaux

Orientation générale n°4

> Maintenir et développer une économie diversifiée : tourisme, zone d'activités, agriculture, sylviculture

Orientation générale n°5

> Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels

Orientation générale n°6

> Protéger et valoriser le patrimoine environnemental, préserver la santé et le bien être des habitants

Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1

> Les sites en reconversion

Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2

> Les sites en ville

Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3

> Les sites en extension

Orientation n°1
Faire émerger une centralité urbaine renouvelée et élargie

Friche industrielle
de Lerebourg

Cité médiévale

Ville historique basse

Quartier Gare

Rue de la Gare

Friche industrielle de Saint-Gobain PAM SA



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE DÉVELOPPEMENT

Orientation n°1

Faire émerger une centralité urbaine renouvelée et élargie

L'arrêt des activités industrielles de Saint-Gobain PAM SA et de Lerebourg, au début des années 2000, dans la ville basse historique de Liverdun, a laissé de vastes espaces en friche, en plein cœur de ville.

Ainsi, Liverdun dispose d'une grande opportunité foncière, un enjeu à l'échelle de la commune, mais aussi à l'échelle du territoire intercommunal.

La volonté communale est de définir sur ces espaces un projet d'ensemble de rénovation urbaine afin qu'ils participent à l'émergence d'une centralité urbaine renouvelée et élargie, un renouveau du cœur de la ville historique basse. Pour cela, l'ambition est d'aménager deux nouveaux îlots urbains présentant pour l'un (Site Saint-Gobain PAM SA), une mixité fonctionnelle avec une fonction résidentielle et des équipements, des services, des commerces, et des activités tertiaires qui l'accompagnent, pour l'autre (Site Lerebourg), un projet principalement d'équipement touristique et de loisirs à fort rayonnement.



Deux rénovations urbaines emblématiques : Saint-Gobain PAM SA et Lerebourg

> Analyse et bilan des réflexions passées sur ces sites

Plusieurs études ont été menées afin de guider les élus dans la réhabilitation de ces deux friches urbaines (Vocation future ? Faisabilité technique et financière ? Etc.) n'ayant pas abouti et/ou donné satisfaction.

> Nouvelles réflexions à engager avec les différents acteurs

(commune de Liverdun, Communauté de Communes du Bassin de Pompey, SPL du Bassin de Pompey, propriétaires privés, DREAL, EPF Lorraine, etc.) afin d'imaginer une nouvelle composition urbaine sur ces deux sites et une programmation à long terme.

Un aménagement qualitatif du cœur de ville renouvelé

L'aménagement des deux sites Saint-Gobain PAM SA et Lerebourg doit se faire en portant une attention toute particulière à la cohésion spatiale et sociale avec le cœur de ville existant afin d'éviter des ruptures dans l'espace urbain. Le cœur de ville renouvelé et élargi doit être le vecteur de liens avec les autres quartiers de Liverdun.

> L'envie d'une place, un lieu de partage, de rencontre, de convivialité

Les élus de Liverdun souhaitent bénéficier en cœur de ville d'une place urbaine. La réhabilitation de la friche de Saint-Gobain PAM SA est une opportunité de mener à bien ce projet. Elle permettra une nouvelle articulation entre les îlots urbains de la ville historique basse.

> Aménagement du quartier gare :

- recalibrage de la rue de Gare
- réflexion sur l'accessibilité, le stationnement, l'espace public, etc.

> Organisation nouvelle du réseau viaire dans le cœur de ville et en lien avec les autres quartiers

(En lien avec l'orientation n°4 – Améliorer l'organisation des déplacements communaux et intercommunaux).

> Organisation nouvelle du stationnement dans le cœur de ville

(En lien avec l'orientation n°4 – Améliorer l'organisation des déplacements communaux et intercommunaux).

> **Embellissement du cadre de vie** par l'aménagement d'espaces publics conviviaux, la mise en valeur du patrimoine bâti, la réalisation d'aménagements paysagers, etc.

Orientation n°2

Programmer une offre en logements diversifiée et adaptée

La ville de Liverdun comptait 6003 habitants au recensement INSEE de 2010.

En 2015, la population est estimée à 6074 habitants, en prolongeant la tendance 2006/2011 (Taux de croissance annuel moyen).

Les objectifs démographiques de Liverdun pour la période 2015 – 2026 sont déterminés par le prolongement du scénario du PLH 2011-2017 de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, à savoir un accroissement moyen de la population de 0,42 % par an, en cohérence avec les objectifs du SCoTSud54, objectif défini à l'échelle intercommunale, et reporté à l'échelon communal.

Ainsi, la population estimée en 2026 est de 6361 habitants (+0,42% par an), soit une augmentation de 287 habitants.

Ce choix permet de maintenir un rythme soutenu de construction et d'envisager un rééquilibrage démographique par un flux migratoire positif et de limiter le vieillissement de la population par l'arrivée de jeunes actifs.



La définition d'une politique résidentielle correspondant aux objectifs démographiques à l'échelle intercommunale

> Répondre aux besoins en logements

Pour la commune de Liverdun, la répartition territoriale des objectifs de production de logements inscrite dans le PLH du Bassin de Pompey¹, en cohérence avec les objectifs du SCoTSud54², définit qu'une moyenne de 27,3 logements par an doit être produite sur la période 2011 - 2017. En prolongeant ce scénario pour la période 2015 - 2026, à savoir la production d'une moyenne de 27,3 logements par an, **la réalisation de 300 logements environ en résidence principale apparaît nécessaire d'ici 2026.**

¹ La répartition territoriale tient compte pour chaque commune du poids démographique, des potentialités de développement, des projets engagés et du niveau d'équipements, de services et de commerces.

² L'utilisation des ratios du SCoTSud54 indique que 351 logements doivent être produits sur la période 2013-2026, soit une moyenne de 27 logements par an. Ainsi, sur la période de 2015 – 2026, 297 logements doivent être produits.

La répartition de ces 297 logements :

- 35 % pour l'accueil des nouveaux ménages, soit 104 logements
- 39% pour la réduction de la taille des ménages, soit 116 logements
- 24% pour le renouvellement du parc, soit 71 logements
- 2% pour la fluidité du parc, soit 6 logements

> Accompagner l'arrivée des nouveaux ménages d'une offre de services et d'équipements à la population répondant aux nouveaux besoins.

L'offre en équipements et en services est riche. Elle est à la fois communale mais aussi de quartiers. La ville de Liverdun ne souhaite pas augmenter son offre mais la renouveler et l'adapter pour répondre aux nouveaux besoins.

- Continuer de faire vivre les équipements communaux et de quartiers
- Assurer le renouvellement et l'adaptation des équipements et des services aux nouvelles normes et aux nouveaux besoins
- Maintenir la vie associative communale et de quartiers
- Poursuivre les animations et les actions sociales inter-générationnelles

Besoins de la population actuelle

Programmer une offre en logements diversifiée et adaptée

La promotion d'une offre de logements répondant aux besoins de la population liverdunoise et aux nouveaux arrivants

Afin que la population actuelle et les nouveaux arrivants puissent trouver une offre répondant à leurs besoins, la commune de Liverdun oriente son action dans plusieurs directions.

> Proposer une offre variée en logements en tenant compte du parcours résidentiel

Dans le cadre d'un projet urbain cohérent, et respectant les contraintes des opérations d'aménagement financièrement équilibré, la ville de Liverdun propose un projet communal constitué de plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, réparties au sein de tous les quartiers liverdunois.

Le souhait est de densifier autant que possible l'enveloppe urbaine dans un objectif de réduction de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières, tout en ayant conscience des difficultés engendrées par ce choix (rétention foncière, difficulté de traiter une friche industrielle, etc.).

Certaines sont donc des opérations de renouvellement urbain (Saint-Gobain PAM SA, rue Chopin, Beau Site), mais aussi des programmes urbains sur des parcelles non bâties dans l'enveloppe urbaine (Grandes Gravelottes, Côte Chatillon, Entrée de Liverdun, rue du Bac) ; d'autres sont de nouvelles extensions urbaines (Plaine Champagne, Côte Saint-Pierre).
(Cf. les Orientations Particulières d'Aménagement)

Ces opérations d'aménagement doivent promouvoir la mixité sociale et inter-générationnelle avec:

- des logements collectifs, intermédiaires et individuels

- des logements locatifs ou en accession à la propriété
- des logements sociaux en accession ou en locatif, des logements conventionnés,
- des terrains à bâtir,
- des logements pour les seniors,
- des logements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Concernant l'offre en logement social, l'objectif est de poursuivre la tendance passée, à savoir ce qui a été déterminé dans le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de 2011 - 2017 : une moyenne de 8,7 logements sociaux par an environ.

> Lutter contre la vétusté des logements et contre l'habitat insalubre et indigne

- Renouveler le parc de logement en priorisant leur réhabilitation par la démolition / reconstruction notamment
- Accompagner les ménages par une politique de sensibilisation, d'incitation et d'aides financières à la réhabilitation des logements anciens

> Inscrire la ville dans une démarche de développement durable

- Veiller à l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement et dans les paysages naturels et urbains
- Optimiser les implantations et les conceptions dans un objectif d'économie d'énergie
- Utiliser des énergies et des matériaux renouvelables pour la construction de bâtiments publics
- Inciter les ménages à l'utilisation des énergies et des matériaux renouvelables
- Mettre en œuvre l'Agenda 21 du Bassin de Pompey,

à savoir les actions proposées dans l'objectif Climat / Planification pour un développement urbain durable et lutte contre le changement climatique. Sont principalement retenues les actions suivantes : maîtriser la consommation énergétique des services publics ; favoriser l'accès et le développement de conseils et diagnostics énergétiques indépendants pour les particuliers ; aider tous les habitants à accéder aux économies d'énergies, notamment les personnes en précarité.



Orientation N°2

Programmer une offre en logements diversifiée et adaptée

Développement résidentiel dans l'enveloppe urbaine

-  Densification et comblements potentiels des « Dents creuses » dans l'enveloppe urbaine (zone U)
-  Programmes urbains (opérations d'aménagement) (zone U ou AU)
-  Réhabilitation et/ou Démolition/reconstruction partielle et/ou totale des bâtiments (zone U)
-  Reconversion d'une friche industrielle en partie en logements (zone AU)

Développement résidentiel en dehors de l'enveloppe urbaine

-  Programmes urbains en dehors de l'enveloppe urbaine (zone AU)
-  Programme urbain en dehors de l'enveloppe urbaine en cours de réalisation (zone AU)

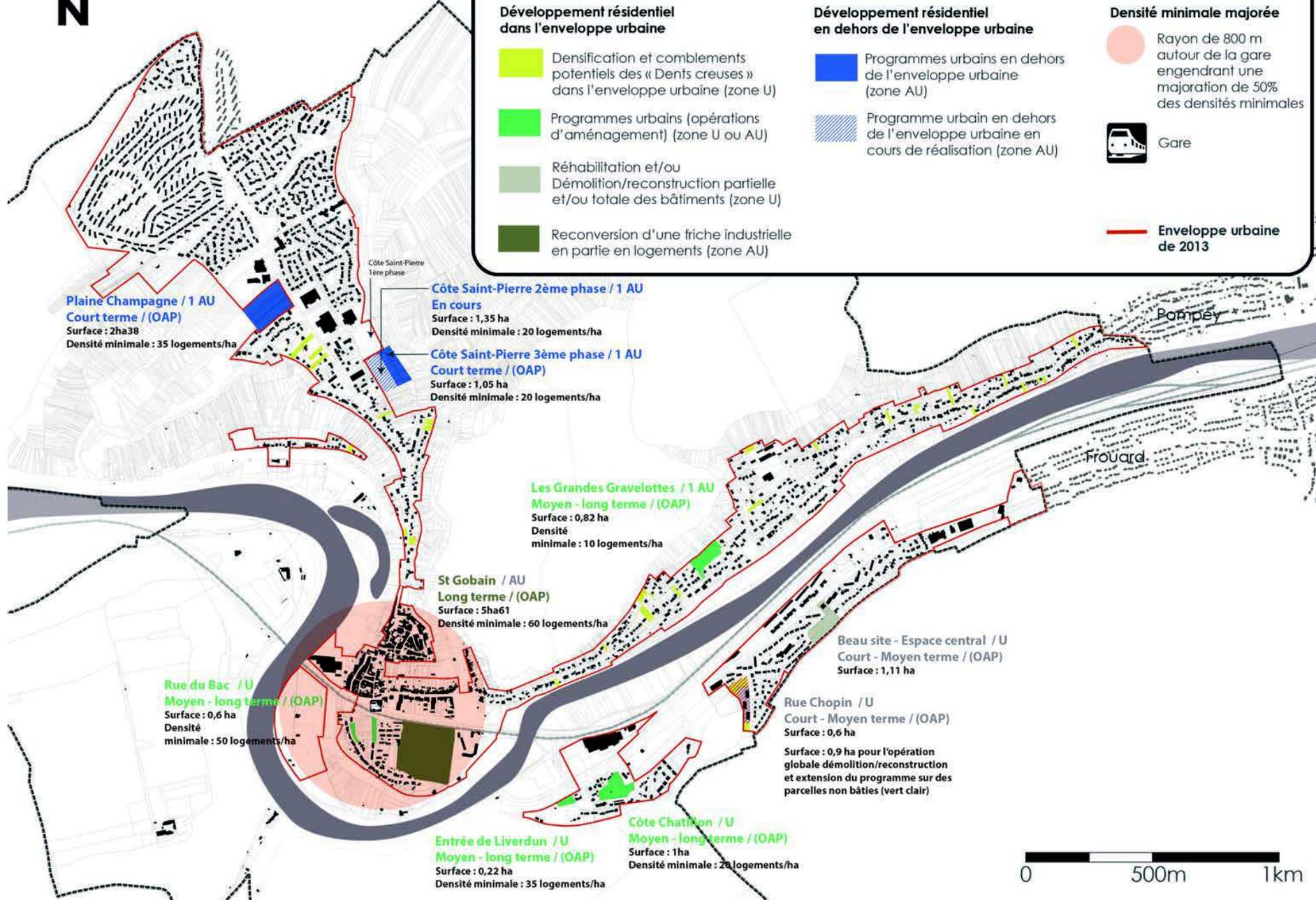
Densité minimale majorée

-  Rayon de 800 m autour de la gare engendrant une majoration de 50% des densités minimales



Gare

-  Enveloppe urbaine de 2013



Orientation n°2 Programmer une offre en logements diversifiée et adaptée

Une modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

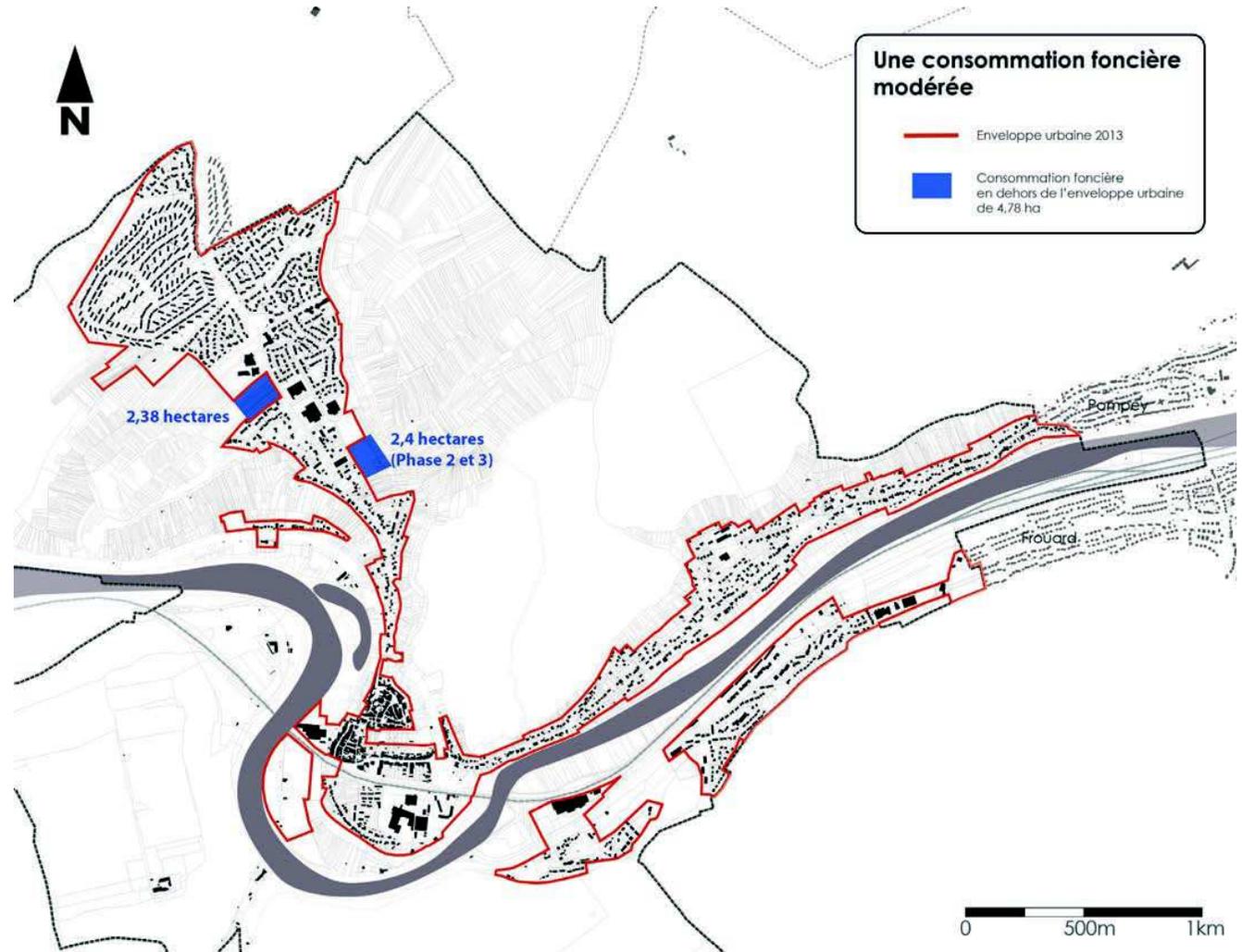
> Le développement résidentiel projeté principalement dans l'enveloppe urbaine

Une fine analyse des potentialités foncières et des projets pouvant être engagés fait apparaître un potentiel d'environ 10 hectares (dont 5,6 hectares pour la seule friche de Saint-Gobain PAM SA), dans l'enveloppe urbaine de 2013, sans comptabiliser les petites dents creuses, pour assurer le développement résidentiel. La commune de Liverdun projette d'utiliser au maximum ces potentialités dans l'objectif de réduire la consommation du foncier.

Néanmoins, afin de répondre principalement aux demandes immédiates et au relogement des ménages concernés par les opérations de démolition/reconstruction (rue Chopin et Beau Site), des opérations d'aménagement en extension de l'enveloppe urbaine sont programmées (Plaine Champagne, Côte Saint-Pierre). Elles représentent une consommation foncière de 4,78 hectares.

> Des formes urbaines adaptées au tissu urbain et aux objectifs de densité du SCoTSud54

Une variété des formes urbaines et de la taille des logements sera recherchée dans les nouvelles opérations d'aménagement résidentiel pour atteindre une densité moyenne minimale à l'échelle de la commune d'environ 30 logements par hectare. (Cf. la cartographie de la page suivante et les Orientations Particulières d'Aménagement)



Orientation n°3 Améliorer l'organisation des déplacements communaux et supra-communaux

En lien avec la politique intercommunale des déplacements (Plan de Déplacements Urbains de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey), la commune de Liverdun souhaite améliorer l'organisation actuelle de l'ensemble des déplacements en définissant une véritable stratégie à l'échelle communale et intercommunale.

La question des transports et des déplacements représente un enjeu de fonctionnement de la ville de Liverdun, qui conditionne le développement de son attractivité tant résidentielle que touristique. Dans cette optique, plusieurs objectifs concourent à faciliter de nouvelles formes de mobilité.



Des déplacements facilités vers les communes voisines

> Affirmer le rôle de pôle d'échange intermodal du centre gare de Liverdun

- Optimiser l'offre des transports en commun
 - . réduire le temps d'attente durant les ruptures de charge (horaires et fréquences à revoir, en lien avec l'intercommunalité)
 - . mener une réflexion avec la SNCF afin d'avoir une offre en capacité d'accueil plus adaptée (davantage de rames)
- Créer des aires de stationnement
 - . à proximité de la gare (pôle d'échange intercommunal)
 - . sur le secteur de la Maladrerie, avec des sentiers piétons reliant cette aire à la gare

> Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour faciliter les déplacements Est/Ouest à l'échelle du Bassin de Pompey

Poursuivre le projet de la liaison Frouard/Liverdun

> Faire de la gare de Liverdun un pôle de rabattement des communes extérieures et de la ville de Liverdun vers la gare de Pompey

Plus de mobilités douces et des liaisons interquartiers améliorées

La mise en place d'un réseau de liaisons douces doit répondre aux enjeux de déplacements dans une logique de diminution de la place de la voiture et de sécurisation des circulations. Les déplacements visés sont à la fois d'usage commun par les habitants, touristiques et de loisirs.

> Maintenir et valoriser le réseau de sentiers existants, et plus précisément, celui des itinéraires de randonnée balisés, inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

> Aménager de nouvelles boucles de randonnée (En lien avec l'orientation n°3 – Maintenir et développer une économie diversifiée / La valorisation et le développement de l'offre touristique et de loisirs)

> Faciliter et sécuriser les parcours piétons en créant des sentiers entre :

- les quartiers et la gare
- la cité médiévale et la ville basse historique
- la centralité renouvelée et élargie et les autres quartiers

> Aménager de nouvelles pistes cyclables entre :

- Les quartiers et la gare
- Le plateau et le collège
- Le plateau et la voie menant à Villey-Saint-Etienne
- Entre Pompey-Liverdun-Villers-Saint-Etienne

> Redonner des espaces aux piétons et aux cycles en organisant le partage de l'espace public entre les véhicules, les deux roues motorisés et non motorisés et les piétons au sein des quartiers, dans le but de sécuriser leurs parcours, de redonner une convivialité à l'espace urbain.

Orientation n°3

Améliorer l'organisation des déplacements communaux et supra-communaux

> Poursuivre la réflexion engagée avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey autour de la réalisation d'une passerelle assurant le franchissement de la Moselle pour les piétons et les cyclistes afin de sécuriser les parcours piétons et deux roues entre Liverdun et Frouard.

> Poursuivre l'aménagement du franchissement de la RD 90 afin de relier le Pré Saint-Nicolas au Rond-Chêne.

> Développer les déplacements fluviaux à partir de la future halte fluviale
(En lien avec l'orientation n°4 - Maintenir et développer une économie diversifiée / La valorisation et le développement de l'offre touristique et de loisirs).

La redistribution du stationnement des véhicules

> Mener une réflexion sur le stationnement au sein de la ville historique basse

Améliorer les conditions de stationnement et développer l'offre

Une volonté d'aider les déplacements alternatifs

> Favoriser le covoiturage en prévoyant les aires de stationnement nécessaires

Aménager l'aire de stationnement « La Maladrerie »



vers Saizerais

Orientation n°3 Améliorer l'organisation des déplacements

Faciliter les déplacements vers les communes voisines

 Affirmer le pôle d'échange de la gare et en faire un pôle de rabattement

 Faciliter les déplacements Est / Ouest à l'échelle du Bassin de Pompey

Redistribuer le stationnement et aider les déplacements alternatifs

 Réflexion sur le stationnement en centre ville

 Aménagement d'une aire de stationnement à la Maladrerie

Améliorer les mobilités douces et les relations interquartiers

 Redonner une place aux piétons et aux cycles en centre ville

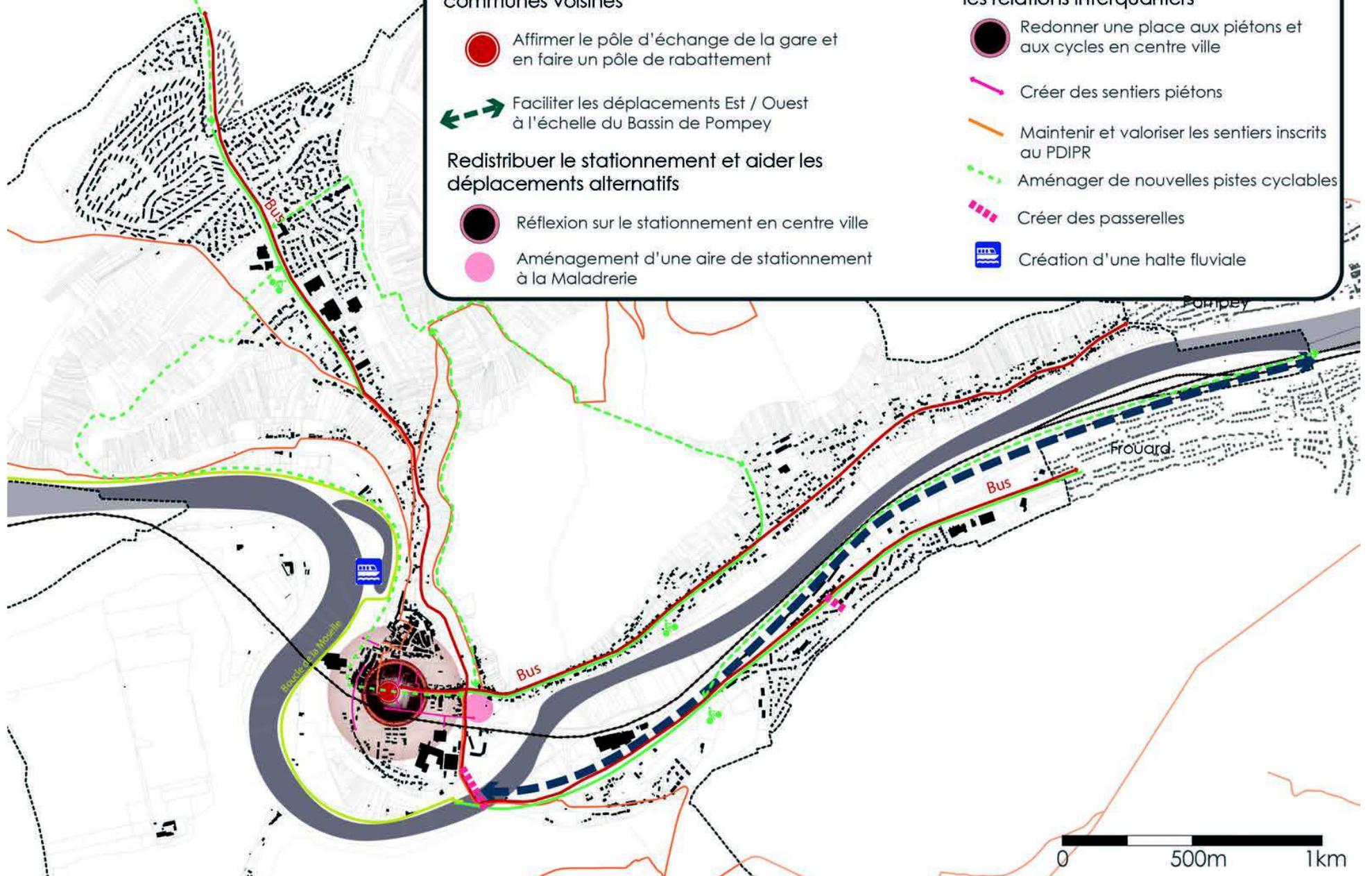
 Créer des sentiers piétons

 Maintenir et valoriser les sentiers inscrits au PDIPR

 Aménager de nouvelles pistes cyclables

 Créer des passerelles

 Création d'une halte fluviale



0 500m 1km

Orientation n°4

Maintenir et développer une économie diversifiée

La commune de Liverdun dispose d'un potentiel touristique et de loisirs très important pouvant participer très largement à son attractivité touristique. Elle souhaite s'appuyer sur sa forte identité et ses qualités patrimoniales (paysages naturels et urbains, patrimoine architectural et historique, etc.) afin de valoriser et de développer son offre touristique et de loisirs.

Le développement des zones d'activités économiques et commerciales est programmé dans le cadre de la stratégie de développement économique communautaire.

Les fleurons industriels, Saint-Gobain PAM SA et Lerebourg, ont cessé leur activité au début des années 2000. Mais, la ville de Liverdun a su développer et conserver un tissu de PME varié auquel elle est très attachée afin de pérenniser les emplois de la ville.

Le commerce est présent dans les différents quartiers liverdunois et répond à des besoins de proximité. Cependant, à la différence des autres villes du Bassin de Pompey, le tissu commercial est beaucoup moins dense.



La valorisation et le développement de l'offre touristique et de loisirs

> Mettre en valeur la cité médiévale et la boucle de la Moselle

Il s'agit principalement de mettre en œuvre les actions du plan paysage afin d'accroître l'attrait touristique de Liverdun.

Concernant la boucle de la Moselle :

- Développer le tourisme fluvial avec la création d'une halte fluviale avec capitainerie sur la friche Lerebourg
- Supprimer les véhicules en bordure de rivière en déplaçant la route le long de la Moselle au cœur de la boucle
- Poursuite des aménagements des bords de Moselle
- Protection des prairies humides au nord de la boucle

Concernant la cité médiévale :

- Poursuite des actions de dégagement du rempart côté est de la couronne par l'épuration de la végétation haute tige inappropriée
- Dégagement du rempart côté ouest et création de percées visuelles dans la végétation existante
- Traitement du coteau sud en plantant des vergers
- Réhabilitation des murets du jardin du château et du jardin afin d'aménager une descente douce entre le village et la zone de loisirs de la boucle
- Aménager un verger médiéval au niveau de la Porte Haute

> Favoriser le développement de projets d'accueil touristique

- Conforter le camping existant avec un zonage spécifique qui assurera sa pérennisation
- Soutenir l'ouverture de nouveaux hébergements touristiques
- Aider au maintien des établissements de restauration existants et soutenir la création de nouveaux

> Développer la découverte du territoire liverdunois

- Aménager des boucles de randonnée piétonnes et deux roues non motorisés sur l'ensemble de la commune
- Aménager un circuit de découverte pédagogique de la ville historique
- Réhabiliter les sentiers cadastrés au sein de la ville
- Aménager l'aire de stationnement à l'entrée de la forêt de la Fourasse

Orientation n°4 Maintenir et développer une économie diversifiée

Le maintien du tissu économique existant et le développement du commerce et de l'activité tertiaire en cœur de ville

> **Préserver et pérenniser la seule vocation économique des zones existantes** sur le plateau et en fond de vallée de la Moselle, sans accroître l'offre foncière existante

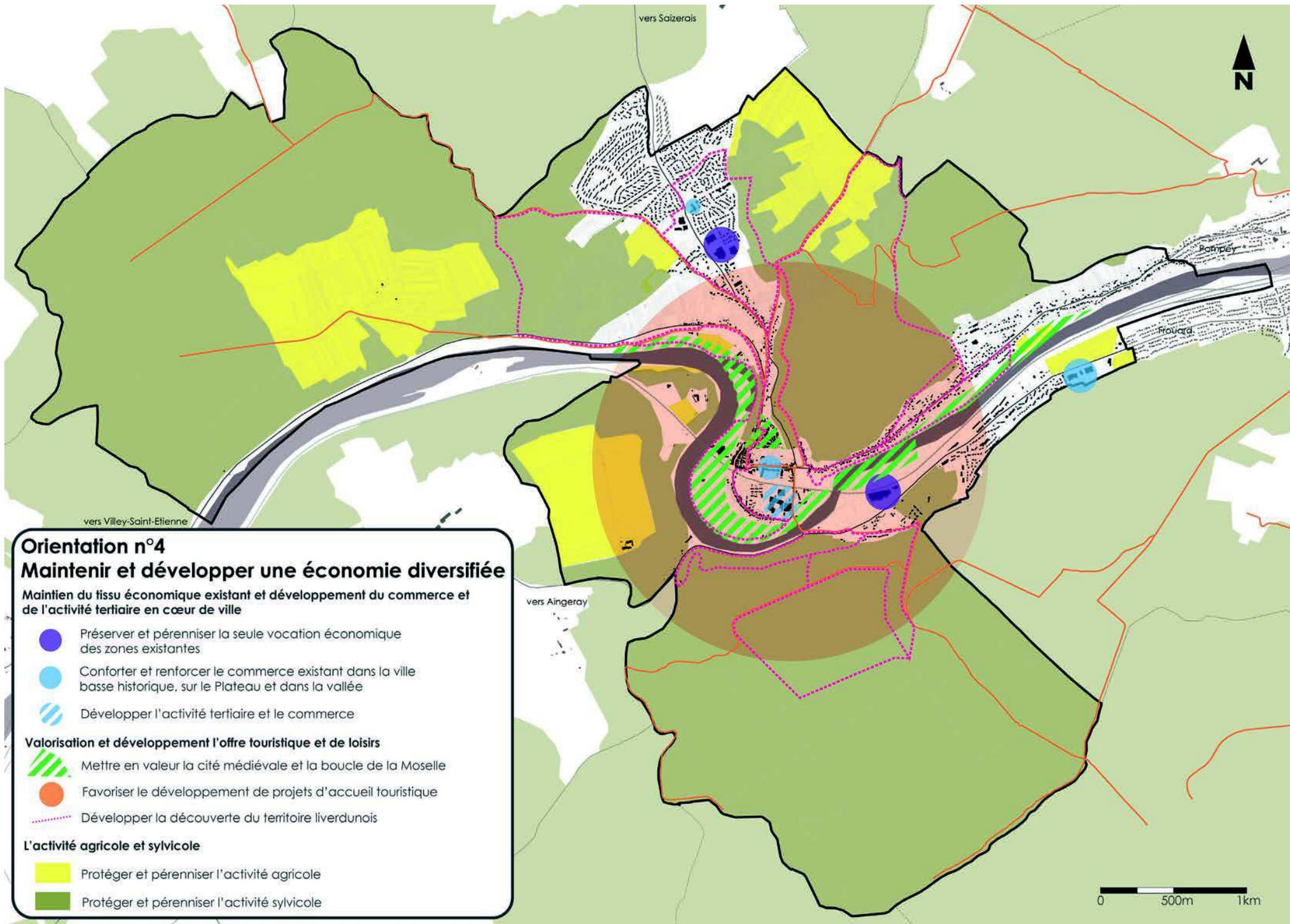
> **Conforter et renforcer le commerce existant dans la ville basse historique**, en limitant la réaffectation de cellules commerciales non occupées

> **Développer l'activité tertiaire et le commerce**, dans le tissu urbain, au sein de l'opération d'aménagement visant la réhabilitation de la friche de Saint-Gobain PAM SA, afin de diversifier les fonctions urbaines de ce nouvel îlot en cœur de ville.

La pérennisation de l'activité agricole et sylvicole

> **Mise en œuvre des dispositions nécessaires permettant de favoriser la pérennisation des activités agricoles et sylvicoles sur son territoire**

Les terres agricoles et les zones boisées bénéficient d'un zonage spécifique avec un règlement adapté.



Orientation n°5 Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels

La commune de Liverdun s'inscrit dans la boucle de la Moselle de Nancy, au coeur d'un site emblématique à forte identité, l'un des plus beaux sites naturels de Lorraine.

Liverdun jouit de paysages urbains et naturels de grande qualité :

- patrimoine médiéval, Renaissance et Art Nouveau. La ville, classée pour ses nombreux monuments historiques, a su conserver les bâtiments construits à différentes époques moyen-âge et renaissance,
- panoramas d'exception sur la cité médiévale et la ville historique basse, perspectives sur le grand paysage
- vallée de la Moselle, ses îles et ses milieux humides
- vastes massifs forestiers,

Elle souhaite s'appuyer sur ce patrimoine architectural et naturel pour accroître son attractivité et améliorer le cadre de vie des habitants.



La protection et la valorisation des paysages urbains

> Protéger et valoriser le patrimoine urbain, architectural, culturel et historique de la ville historique : la cité médiévale et la ville basse

Le PLU présente le patrimoine protégé par un classement ou une inscription aux Monuments Historiques, mais également l'ensemble du patrimoine non protégé mais de grande valeur. L'ensemble constitue la forte dimension patrimoniale des lieux.

Le règlement détermine des mesures de protection en fonction des sites et des bâtiments concernés, et notamment dans le secteur du périmètre de protection des Monuments Historiques :

- protection de l'ensemble des façades repérées au plan de zonage 1/2000^{ème} pour la qualité de leur composition,
- protection de tous les éléments architecturaux de type niche, statue, inscription (date, maxime, etc.), flamande, lambrequins, marquises, fenêtres à meneau, linteau en bois, vitraux, corniche, encadrements, etc.
- protection du petit patrimoine : fontaine, lavoir.

Le règlement instaure également des règles dans le cas de la restauration ou de la modification d'un bâtiment, notamment pour les percements, les matériaux, etc.

La ville de Liverdun encourage la valorisation et la restauration de son patrimoine bâti avec un programme de valorisation de la cité médiévale. Pour cela, elle a décidé d'allouer un budget exceptionnel à la rénovation du patrimoine ancien, en lien avec les aides intercommunales. Les particuliers peuvent donc bénéficier d'une prime pour le ravalement de leur façade, au remplacement ou à la restauration des menuiseries et autres éléments agrémentant les façades.

> Protéger le rempart

Cet objectif de protection du rempart est lié à celui de l'aménagement de la couronne boisée citée ci-après. La gestion de la couronne boisée participe grandement à la mise en valeur du rempart.

> Aménager la couronne boisée sous le rempart

(En lien avec l'orientation n°3 – Maintenir et développer une économie diversifiée / La valorisation et le développement de l'offre touristique et de loisirs)

- Réalisation de cheminements doux
- Réalisation de jardins en terrasse au niveau du château Corbin
- Plantation de vergers thématiques

> Conserver l'identité urbaine et architecturale du secteur du Toulaire

Un zonage spécifique délimite ce quartier liverdunois. Le règlement détermine des mesures visant à protéger le caractère singulier de ce quartier.

> Protéger les jardins en cœur d'îlot dans le quartier de la rue du Bac

Un zonage spécifique délimite ce secteur de jardins en cœur d'îlot. Le règlement interdit toute nouvelle construction à l'exception d'annexes ou d'abris de jardins.

> Réaliser un parc au cœur du quartier du Rond-Chêne, sur le site de l'ancienne usine Barbe

> Adhérer à la charte paysagère du Bassin de Pompey

Orientation n°5

Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels

La préservation et la valorisation des paysages naturels

> Garantir la préservation du site inscrit « Ensemble formé par la vallée de la Moselle et l'Ouest de la ville » en veillant à la qualité des projets dans cet ensemble.

> Traiter qualitativement les franges urbaines

Etant donné l'interpénétration permanente sur le ban communal des espaces naturels, agricoles et forestiers avec l'urbanisation, une stratégie communale est développée pour les franges urbaines dites « stratégiques » afin :

- de poursuivre l'action déjà engagée de mise en valeur des deux secteurs de vergers localisés sur le Plateau et le revers de côte.

- d'inscrire en zone Naturelle (N) les principaux secteurs de nature en ville.

- de préserver les espaces naturels situés aux franges du bâti, comme les secteurs de jardins et de vergers situés entre la Moselle (rue Eugène Lerebourg) et la rue du Bac, ou bien encore, ceux localisés entre l'arrière du bâti route de Pompey et la Moselle.

- d'inscrire en zone Naturelle (N), lorsque cela est possible, les espaces naturels situés à l'interface des zones bâties et de la forêt, afin de préserver la lisière forestière.

- d'assurer une insertion des constructions nouvelles respectueuses des paysages.

Le règlement édicte des règles permettant une meilleure insertion des projets dans leur environnement comme par exemple :

. « Les clôtures en fond de parcelle doivent obligatoirement être doublées d'une haie végétale composée d'essences locales ».

. « Dans le cas d'une opération d'aménagement d'ensemble, un traitement paysager est rendu obligatoire dans une bande large de 10 mètres située entre l'opération et l'espace naturel ou agricole ».

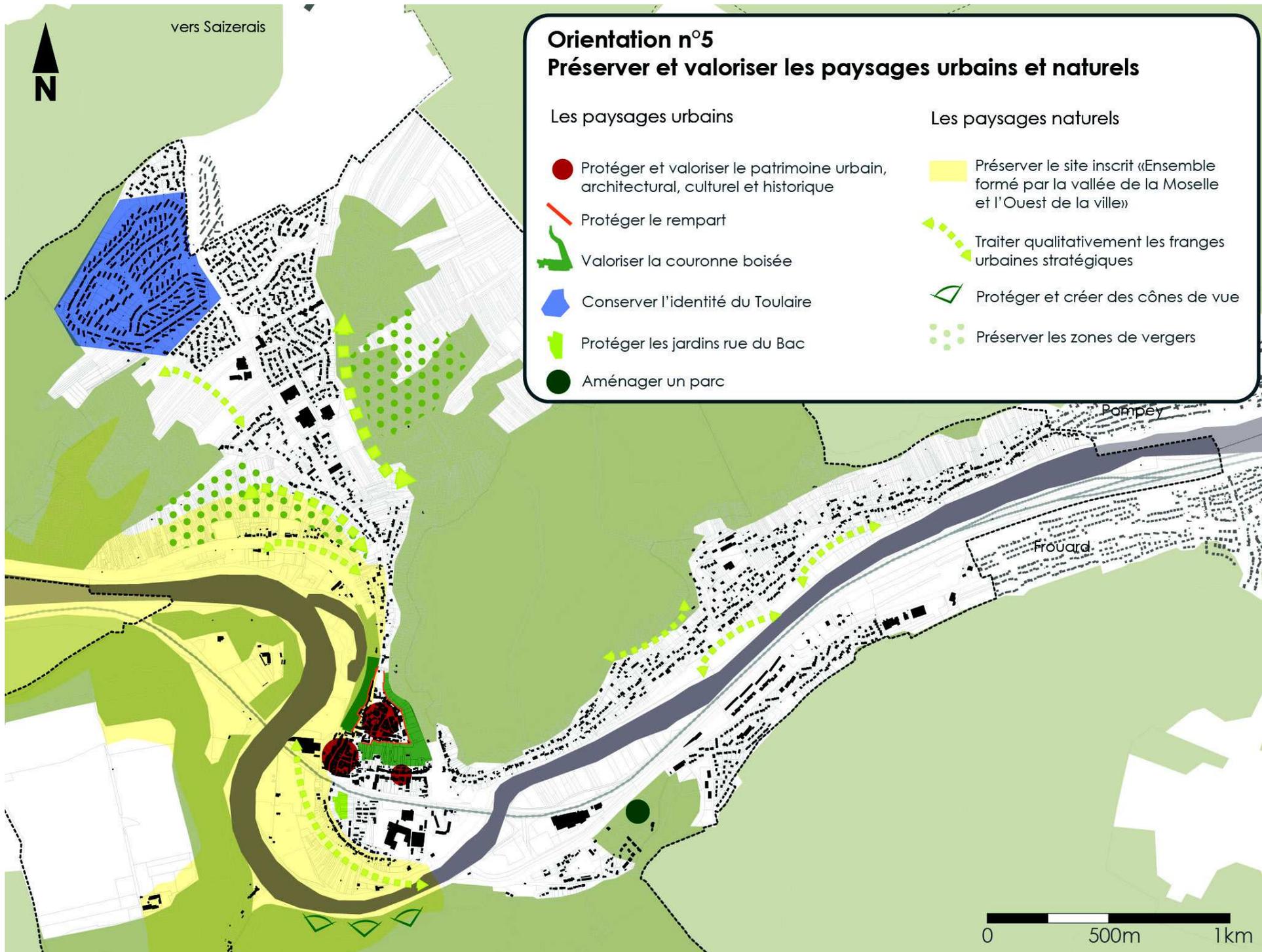
> Préserver les cônes de vue emblématiques et en créer d'autres

Il s'agit d'aménager des belvédères sur le coteau situé face à la ville de Liverdun.

> Préserver les éléments paysagers les plus significatifs

- Les éléments naturels et paysagers remarquables, haies et arbres isolés, identifiés dans le rapport de présentation, et repérés aux plans de zonage, sont protégés dans le règlement en référence à l'article L123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme.

- Les secteurs de vergers disposent d'un zonage spécifique et d'un règlement adapté à leur préservation.



Orientation n°6

Protéger et valoriser le patrimoine environnemental, préserver la santé et le bien être des habitants

La diversité des milieux naturels de Liverdun est dictée par la géologie du site, la présence de la Moselle et de vastes massifs forestiers. La trame Verte et Bleue est donc riche et variée. La plupart des richesses écologiques sont protégées ou/et gérées. La nature en ville est très présente et participe à la qualité du cadre de vie des habitants.

La commune de Liverdun souhaite protéger son patrimoine environnemental comme un bien collectif et patrimonial et porter une grande attention à la santé et au bien-être des habitants.



Le patrimoine environnemental

> Protéger les richesses écologiques remarquables

- Les réservoirs de biodiversité terrestres d'intérêt national, régional et SCoT (ZNIEFF de type 1, ENS, les zones thermophiles, les vergers et les zones humides), identifiés dans le rapport de présentation, sont protégés dans le PLU.

- Les réservoirs de biodiversité aquatiques d'intérêt national et régional (lit majeur de la Moselle, milieux humides, végétation rivulaire), identifiés dans le rapport de présentation, sont protégés dans le PLU.

- Le corridor d'intérêt local, situé aux franges du Bois Communal de la Fourasse, grand ensemble forestier appartenant au massif forestier de Haye, est protégé dans le PLU, par un classement en zone naturelle.

- Les grands ensembles de nature ordinaire, formés par les massifs forestiers, sont protégés dans le PLU, par un classement en zone naturelle forêt et par des espaces boisés classés.

> Préserver les éléments ponctuels type haies, bosquets, alignements qui favorisent les déplacements de la faune.

(En lien avec l'orientation n°5 - Préserver et valoriser les paysages urbains et naturels / Préserver les éléments paysagers les plus significatifs)

> Préserver la nature en ville

La nature en ville, identifiée dans le rapport de présentation, et repérée aux plans de zonage, est protégée dans le règlement.

La santé et le bien être des habitants

> Gérer les ressources naturelles et environnementales comme un bien collectif et patrimonial, dans un souci de solidarité (qualité de l'eau, qualité de l'air, assainissement, réduction des nuisances sonores, gestion des déchets).

La ressource en eau potable est protégée. Les zones concernées par le périmètre de protection de captage de l'eau potable du puits Ranney, et de celui de secours, bénéficient d'un zonage spécifique avec un règlement adapté.

Les projets d'habitat, impactés par le bruit lié aux infrastructures de transports terrestres bruyantes, prendront en compte le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

> Préserver la population des zones à risques

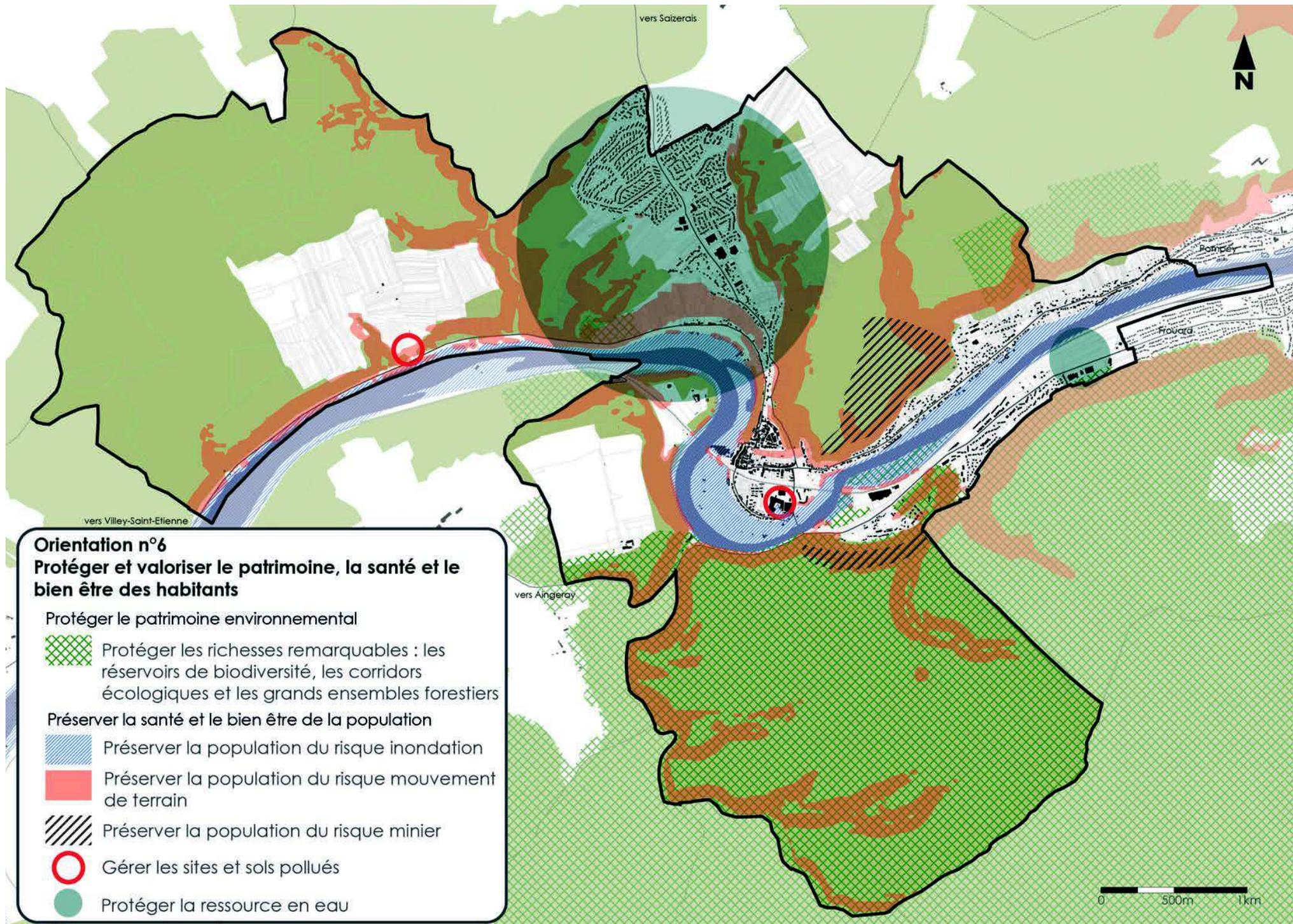
- La population est préservée des zones à risques présentées dans les Plans de Préventions de Risques Inondations (PPRi) et Mouvements de Terrains (PPRmt).

La réalisation de nouvelles constructions ou d'opérations d'aménagement dans ces secteurs est adaptée à la réglementation du PPRi et du PPRmt.

- Les secteurs localisés dans les zones d'aléas miniers consécutifs à l'exploitation minière du fer ne sont pas constructibles.

> Gérer les sites et sols pollués

Le principal site pollué, lié à l'ancienne usine de Saint-Gobain PAM SA, sera géré lors de la reconversion du site.



Agence de Développement du Val de Lorraine
Square Herzog - ZAC Ban la Dame - 54340 Frouard
tel. : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



Dossier suivi par Alexandra POIDEVIN